

## Compte rendu de la séance du 25 mai 2020

Secrétaire(s) de la séance:  
Claire TOUCHES

### Ordre du jour:

ordre du jour vu

### Délibérations du conseil:

tableau du Conseil Municipal ( 2020 027)

PV election Maire et Adjointes ( 2020 028)

détermination du nombre d'adjoints ( 2020 029)

indemnité de fonction des adjoints ( 2020 030)

tableau du Conseil Municipal modifié ( 2020 031)

séance huis clos ( 2020 032)

Le doyen d'âge, Monsieur CALVET informe l'Assemblée que, à la demande de trois conseillers municipaux, la réunion d'installation du Conseil Municipal se tient à huis clos afin de respecter les mesures sanitaires liées au COVID 19.

11 voix pour

Voté à l'unanimité des membres présents

Délégués au Syndicat des eaux de la Lémance ( 2020 035)

Objet : désignation des délégués communaux au Syndicat des Eaux de la Lémance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu l'article L5211-7 du CGCT et aux statuts du Syndicat des Eaux de la Lémance, le Conseil Municipal doit désigner 2 délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat des Eaux de la Lémance.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 09

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Délégués titulaires :

- Monsieur CALVET Jean-Claude : 11 voix
- Madame DELCOUSTAL Sylvianne : 11 voix

Délégués suppléants :

- Monsieur BONIS Alain : 11 voix
- Madame TOUCHES Claire : 11 voix

**Désigne :**

**Les délégués titulaires :**

Monsieur CALVET Jean-Claude

Madame DELCOUSTAL Sylvianne

**Les délégués suppléants :**

Monsieur BONIS Alain

Madame TOUCHES Claire

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat des eaux de la Lémance.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Jean-Claude CALVET

Fait et délibéré en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le

AQUARESO délégués ( 2020 036)

**Objet : désignation des délégués communaux à AQUARESO**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'article L5212-7 du CGCT et aux statuts du Syndicat AQUARESO, le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat AQUARESO

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

Délégué titulaire :

- Monsieur BONIS Alain : 11 voix

Délégué suppléant :

- Monsieur GONZALEZ José : 11 voix

**Désigne :**

**Les délégués titulaires :**

Monsieur BONIS Alain

**Les délégués suppléants :**

Monsieur GONZALEZ José

Et transmet cette délibération au Président d'AQUARESO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Jean-Claude CALVET

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le

**SIPA Délégués ( 2020 037)**

**Objet :** Désignation des délégués au SIPA du Lot

M. le Maire expose aux conseillers que conformément à l'article L5212-7 du Code des Collectivités Territoriales et aux statuts du SIPA, le conseil municipal doit désigner par délibération un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune au SIPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués au SIPA:

Délégué titulaire :

- Madame VAN DONK Ingrid

Délégué suppléant :

- Madame DA COSTA Marie-Christine

Voté à l'unanimité des membres présents,  
Le Maire,

Jean-Claude CALVET

**Fait et délibéré en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le**